

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID: 025-252501317-20240207-SCOT_070224_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte

du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération

Séance du 7 février 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h au Conseil Départemental (salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice: 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h10

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Communauté de communes du Val Marnaysien: Didier AUBRY, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - <u>Grand Besançon Métropole</u>: Patrick AYACHE (représenté par Olivier LEGAIN), Florent BAILLY, Lucie BERNARD, Catherine BOTTERON, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN, jusqu'au rapport n°9), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLIOLO (représenté par Marie-Thérèse MICHEL), Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO (jusqu'au rapport n°9), Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD (jusqu'au rapport n°9), Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Françoise PRESSE, Jean SIMONDON, Fabrice TAILLARD, Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°8).

Etaient excusés :

<u>Communauté de communes du Val Marnaysien</u>: Vincent BALLOT - <u>Grand Besançon Métropole</u>: Catherine BARTHELET, Kévin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Aurélien LAROPPE, Martine LEOTARD, Christian MAGNIN-FEYSOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Nathan SOURISSEAU.

Etaient absents:

<u>Communauté de communes du Val Marnaysien</u>: Christophe DOBRO - <u>Grand Besançon Métropole</u>: Hasni ALEM, Frédérique BAEHR, Alain BLESSEMAILLE, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Délibération n°2024/09

Rapport 8: Trajectoire ZAN: état des réflexions

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID: 025-252501317-20240207-SCOT_070224_09-DE

Trajectoire ZAN: état des réflexions

Rapporteur: M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	18/12/2023	Favorable
Comité syndical	07/02/2024	Favorable

Le SRADDET a fixé le point de départ de la trajectoire ZAN

Au terme de la concertation initiée sur la trajectoire ZAN du SRADDET, la Région s'était positionnée sur le modèle 2 conférant au territoire du SCoT un taux d'effort de 59,7% en matière de sobriété foncière pour la période 2021-2030 par rapport à la période précédente, 2011-2020.

Le point de départ de la trajectoire ZAN est donc de 262 hectares maximum d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) qui pourraient être « consommés » par l'urbanisation d'ici 2030. Il s'agit d'un maximum à ne pas dépasser et non d'un objectif à atteindre.

La fin de la trajectoire est fixée à 2050, année à partir de laquelle toute surface d'ENAF « artificialisée » devra être compensée par une surface artificialisée qui sera rendue aux ENAF.

L'enjeu pour le SCoT est donc double :

- déterminer les volumes fonciers maximum d'ENAF qui pourraient être « artificialisés » par l'urbanisation entre 2031 et 2040 d'une part, puis entre 2041 et 2050 d'autre part, en tenant compte des besoins et enjeux locaux,
- organiser la répartition, d'une part spatialement au sein du territoire SCoT, et temporellement sur chacune des 3 décennies.

Février 2024: élaboration des scenarios

Sur la base des études menées en 2019-2020 sur d'une part le potentiel de bâti mutable, et sur les « dents creuses » d'autres parts, plusieurs scenarios de territorialisation du ZAN reposant sur l'armature territoriale sont élaborés.

Pour mémoire, un premier exercice visant à identifier la tension entre besoins et capacités foncières avait été présenté dans chaque secteur de GBM (fin 2022) et chaque bassin de proximité de la CCVM (début 2023). L'exercice consiste à présent à poser différentes hypothèses de mobilisation de ces potentiels pour en déduire le besoin foncier restant, nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins. Une évolution des densités actuelles sera également prise en compte pour répondre aux attentes de la trajectoire ZAN.

Pour GBM, ce travail sera croisé et alimenté par les travaux menés à ce jour dans les communes par la mission PLUi.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID: 025-252501317-20240207-SCOT_070224_09-DE

Mars 2024: concertation sur les scenarios

Les scenarios les plus favorables au territoire seront concertés à l'échelle des 15 bassins de proximité du SCoT. A cette occasion, une première « programmation » de la consommation foncière pour chacune des trois décennies sera précisée avec les communes et les EPCI membres.

A l'unanimité, le Comité syndical prend connaissance des modalités de travail sur la construction de la trajectoire ZAN du SCoT BCFC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 1

Pour extrait conforme,

Le Président